

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 14 décembre 2023**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : **27**
Présent(s) : **21**
Votants : **26**

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 14 décembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 octobre 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX CAROLE, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M BUGNET Jean-Marc a donné pouvoir à M LEVEQUE Guillaume, M GILLE Martial a donné pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, Mme ROGNARD Evelyne a donné pouvoir à M. CASTELLANO Michel, M. GIRARDOT Clément a donné pouvoir à Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles a donné pouvoir à Mme BARRAULT Claire.

Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M. CASTELLANO Michel.

N°73-2023 – Ouverture des quarts de crédits d'investissement pour le budget 2024

Rapporteur : M. Guillaume LEVEQUE

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1.

Monsieur LEVEQUE rappelle que pour assurer le paiement des dépenses nécessaires à la vie de la Commune en 2024, avant le vote du budget 2024, la possibilité est offerte au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis en respectant cette limite. Les crédits inscrits en restes à réaliser (RàR) ne sont pas intégrés dans ce décompte et font l'objet d'un état distinct qui est transmis au comptable public.

Vu l'avis de la commission 2 – Affaires générales du 14 novembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER Madame le Maire à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce, pour le budget Municipal 2024 dans la limite des crédits tels qu'indiqués ci-après :**

Chapitre	Budget Primitif	Décisions modificatives	Crédits de Reports	Prévu Budget 2023	Quart des crédits ouverts pour 2024
20 - Immobilisations incorporelles	46 780,00 €	10 000,00 €	152 580,00 €	56 780,00 €	14 195,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	28 100,00 €	0,00 €	28 100,00 €	7 025,00 €
21 - Immobilisations corporelles	362 328,00 €	17 982,80 €	78 060,44 €	380 310,80 €	95 077,70 €
23 - Immobilisations en cours	769 833,00 €	-15 000,00 €	0,00 €	754 833,00 €	188 708,25 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
TOTAL					307 505,95 €

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
 Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance
CASTELLANO Michel